



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2023

Délibération n°2023113

Date de convocation : 28/11/2023

Membres en exercice : 29
Votants : 27

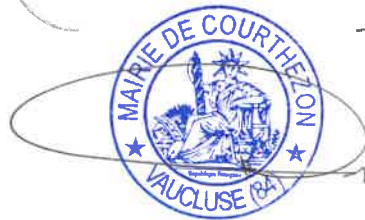
POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 07/12/2023



L'an deux mille vingt-trois et cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Cyril FLOURET, Adjoint, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Julien LENZI, Paul CHRISTIN, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Anca-Loredana FINE, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET
Françoise PEZZOLI pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE / PARTICIPATION DES FAMILLES AU SÉJOUR ADOS SKI
DU 25 FÉVRIER AU 02 MARS 2024 À SAINT GERVAIS EN SAVOIE.**

L'accueil jeunes organisera un séjour ski du dimanche 25 février au samedi 2 mars 2024 à Saint Gervais en Savoie. Ce séjour offre une capacité d'inscription de 15 places pour les 12-17 ans et mobilisera 2 animateurs et 1 directeur.

Le coût total du séjour est estimé à 11 212 €, soit un prix de revient moyen par enfant de 747.47 €. Il est par ailleurs précisé que la CAF/MSA participe à hauteur de 1 797 €.

Le montant demandé aux familles pour l'inscription est fixé à 350 € par participant (majoration de + 25% pour les extérieurs), soit une participation moyenne de 5 250 €.

Le différentiel entre dépenses et recettes sera financé par le budget annuel de fonctionnement alloué à l'accueil jeunes. Le montant est estimé à 3 865 €, soit 34.47 % du prix de revient du séjour.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le séjour ski à Saint Gervais en Savoie durant les vacances d'hiver du dimanche 25 février au samedi 2 mars 2024.

Vu le projet de séjour de ski du dimanche 25 février au samedi 2 mars 2024 à Saint Gervais en Savoie,

Vu la participation financière de la CAF/MSA pour la réalisation de ce projet de séjour de ski,

Délibération n°2023113

REÇU EN PREFECTURE

le 07/12/2023

Application agréée E.leg@e.com

39_DE-084-2184 00398-20231205-DCM2023114-

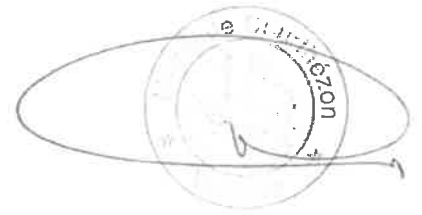
Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'Éducation de l'enfance et de la jeunesse et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement du séjour ski ados à Saint Gervais en Savoie durant les vacances d'hiver du dimanche 25 février au samedi 2 mars 2024 si les conditions sanitaires le permettent.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.